

**COMMUNE DE MORAND
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**RÉUNION ORDINAIRE
SÉANCE DU 30 MARS 2017**

Le **30 Mars 2017**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : BELLOY Karine, DOIDY Mohany, GITTON Christelle,

MM : LE QUÉRÉ Aymeric, LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard, SÉNÉCHAUD Lucien

Absent : M. LÉBOUC Sylvain

Secrétaire de séance : Mme DOIDY Mohany

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur LÉBOUC Sylvain, conseiller municipal et fait lecture de sa lettre de démission.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 16 février 2017 en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 16 février 2017 tel qu'il est transcrit

Le Conseil Municipal interpelle Monsieur le Maire sur l'arrêt du Concours des Maisons Fleuries et sur la gestion de la Salle Polyvalente. Après discussions et explications, le Conseil Municipal décide de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil l'arrêt ou la continuité du concours des Maisons Fleuries.

* * * * *

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2016 du budget communal établi par Monsieur Stéphane Clémot, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2016, les membres présents du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2016, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2016 du budget Commune

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal délibère et désigne Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2013 du Budget Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et est sorti de la salle) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur DENIAU Joël, maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 60 396,91 €

Recettes : 97 585,65€

Soit un excédent de 37 188,74 €

Reste à réaliser dépenses 57 626,44 €

Reste à réaliser recettes 29 305,00 €

D'où un excédent de 8 867,30 €

Section de fonctionnement :

Dépenses 294 699,32 €

Recettes 450 076,90 €

Soit un excédent de 155 377,58 €

D'où au final un excédent final de 164 244,88 €

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE

Vu le compte administratif de l'année 2016 du budget commune

Vu le compte de gestion de l'année 2016 conforme au compte administratif

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2016 commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 155 377,58 €, un excédent d'investissement de 37 188,74 € et un reste à réaliser dépenses de 57 626,44 € et un reste à réaliser recettes de 29 305,00 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- **À l'affectation de résultat de fonctionnement reporté compte 002 : 155 377,58 €**
- **À l'affectation de résultat d'investissement reporté compte 001 : 37 188,74 €**

4. VOTE DU TAUX DES TAXES 2017

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal qu'ils doivent voter le taux des taxes pour l'année 2017

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à une augmentation pour 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux de l'année passée et votent :

- **Taxe d'habitation : base 313 00 € taux 9,03 % soit un produit attendu de 28 264 €**
- **Taxe foncier bâti : base 204 000 € taux 12,92 % soit un produit attendu de 26 357 €**
- **Taxe foncier non bâti : base 52 000 € taux 37,37 % soit un produit attendu de 19 432 €**

5. VOTE DU BUDGET 2017 COMMUNE

Vu le compte administratif 2016

Vu le compte de Gestion conforme au compte administratif,

Vu l'affectation des résultats qui fait apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement

Monsieur le Maire présente le budget Communal 2017 qui s'équilibre ainsi :

- **Dépenses et recettes de fonctionnement : 458 258,58 €**
- **Dépenses et recettes d'investissement : 103 664,74 €**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent et approuvent le budget 2017 tel que présenté.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2016 du budget assainissement établi par Monsieur Stéphane Clémot, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2016, les membres présents du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2016, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2016 du budget assainissement.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal délibère et désigne Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2016 du Budget Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEAU Jack, 1^{er} adjoint, (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et est sorti de la salle) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur DENIAU Joël, maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

- Dépenses : 15 709,24 €

- Recettes : 35 318,63 €

Soit un excédent de 19 609,39 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 15 774,70 €

- Recettes : 75 848,97 €

Soit un excédent de 60 074,27 €

Soit : un excédent final de 79 683,66 €

- *Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.*
- *Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Vu le compte administratif de l'année 2016 du budget assainissement

Vu le compte de gestion de l'année 2016 conforme au compte administratif

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif 2016 assainissement fait apparaître un excédent de 60 074,27 € section fonctionnement et un excédent de 19 609,39 € section d'investissement décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

• ***Affectation à l'excédent reporté compte 002 section fonctionnement : 60 074,27 €***

• ***Affectation à l'excédent reporté compte 001 section investissement : 19 609,39 €***

9. VOTE DU BUDGET 2017 ASSAINISSEMENT

Vu le compte administratif 2016

Vu le compte de Gestion conforme au compte administratif,

Vu l'affectation des résultats qui fait apparaître un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2017 qui s'équilibre ainsi :

• ***Dépenses et recettes de fonctionnement : 83 465,40 €***

• ***Dépenses et recettes d'investissement : 26 294,40 €***

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent et approuvent le budget 2017 tel que présenté.

10. INDEMNITÉ DES ÉLUS

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les indemnités maximales votées par le Conseil pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints sont déterminées par décret en référence au montant de traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, dans le cadre du protocole Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR),

Considérant que les délibérations n°2014-019 relative à la fixation de l'indemnité de fonction du Maire, et n°2014-020 relative à la fixation de l'indemnité de fonction des adjoints, font référence à l'indice 1015.

Dans le cadre du protocole « Parcours professionnels carrières et rémunérations », l'indice terminal de la fonction publique a été modifié. Il convient d'actualiser les délibérations relatives aux indemnités du Maire et des adjoints, afin de tenir compte de la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2017 qui devient 1022, et des modifications programmées de l'indice brut terminal de la fonction publique futures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ***ABROGE*** la référence à l'indice brut 1015 à partir du 1^{er} janvier 2017,
- ***ADOpte*** la référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, afin de prendre en compte les modifications dans le cadre du protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

11. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE POUR LA MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FONCTION Publique Territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre et Loire à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 8 mars 2017 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Décide à l'unanimité des membres présents,

- ***D'autoriser le Maire*** à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour le conseil en recrutement d'un poste de secrétaire de mairie au sein des effectifs de la commune,
- ***De confier*** la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre et Loire, telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale,
- ***De procéder au mandement***, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire.

La convention est conclue pour une durée de la mission confiée

12. QUESTIONS DIVERSES :

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

BUREAU 1^{ER} TOUR

8 h 00 – 12 h 00 : Laurent LÉGER, Gérard LOISEAU, Aymeric LE QUÉRÉ,

12 h 00 – 15 h 30 : Gérard PIGOREAU, Joël DENIAU, Jack MARTINEAU

15 h 30 – 19 h 00 : Lucien SÉNÉCHAUD, Gilles LEFÈBVRE, Amélie LECONTE

BUREAU 2^{ÈME} TOUR

8 h 00 – 12 h 00 : Laurent LÉGER, Gérard LOISEAU, Aymeric LE QUÉRÉ,

12 h 00 – 15 h 30 : Karine BELLOY, Mohany DOIDY, Joël DENIAU

15 h 30 – 19 h 00 : Lucien SÉNÉCHAUD, Jack MARTINEAU, Gérard PIGOREAU

Monsieur PIGOREAU Gérard, conseiller municipal, informe les membres présents de sa démission du Conseil Municipal. Il remet un courrier qui est lu à haute voix par la secrétaire de séance. Quelques conseillers le rejoignent dans certains de ses propos.

A Morand, le 7 avril 2017

Monsieur le Maire

Joël DENIAU